

# CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE SANCY ARTENSE

Réunion du Conseil d'Administration  
Séance du 20 octobre 2009

## **Présents**

STRUCTURES / COMMUNES	TITULAIRES	EXCUSÉS	POUVOIRS
St-Genès Champespe	Mme Corinne GATIGNOL		
Saint-Sauves	M. Claude BRUT		
Saint-Donat	M. François MARION		
Tauves	Mme Christiane BONHOMME		
Bagnols			
UDAF	Mme Mireille CHARBONNEL		
CLIC	Mme Christiane GAYDIER		
ADAPEI	Mme Nadine GATIGNOL		
Croix Marine	Mme Marie Jeanne MADEUF		

Étaient également présentes:

- Ludivine GIRAL                      CIAS Sancy Artense,
- Odile PAGENEL                      CIAS Sancy Artense,
- Thierry LEGOUFFE                    Hôtel les Voyageurs.

Secrétaire de séance:                Ludivine GIRAL.

***Le Compte-rendu du précédent Conseil d'administration est approuvé.***

## **Ordre du jour**

**ADHÉSION AUX SERVICES DU CNAS: COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE.....2**

**BILAN DES ACTIVITÉS DU CHANTIER INSERTION.....2**

**BILAN DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE LOISIRS 2009.....4**

**RÉFLEXION QUANT À L'ACCEPTATION DES CESU POUR LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE.....5**

## **.PORTAGE DE REPAS À DOMICILE**

### **Bilan du service de portage depuis la signature du contrat avec l'Hôtel les Voyageurs**

M. Le Président remercie M.LEGOUFFE de sa présence.

M.LEGOUFFE fait un bilan de l'année écoulée.

Le nombre de repas moyen a légèrement augmenté ces dernières années.

En période estivale, le nombre de repas augmente de façon notable.

Une enquête de satisfaction a été lancée en juillet dernier par les services du CIAS.

Une première analyse de l'enquête fait ressortir un sentiment général de satisfaction de la part des usagers.

Mme BONHOMME demande à ce que certains noms de plats écrits sur les menus demeurent compréhensibles.

De même, il est demandé à ce que les imprimés présentant les menus précisent un nota bene pour les régimes spéciaux afin que les usagers concernés ne soient pas surpris d'avoir un plat différent.

### **Avenant au contrat du prestataire Hôtel des Voyageurs:**

Le contrat prévoit que le prix des repas peut augmenter en fonction du taux directeur: soit 2% pour 2009.

Prix initial du repas: 6,30€

Prix actualisé: 6,43€

M. Le Président rappelle que le prestataire n'a pas facturé les pains au CIAS la première année. Le coût du pain est évalué à 0,20€. Aussi, M. Le Président propose un prix du repas à 6,45€ à compter du 1er novembre 2009.

***Le Conseil d'administration du CIAS entérine le nouveau montant d'achat des repas auprès de notre prestataire l'Hôtel des Voyageurs pour un montant de 6,45€ le repas (pain compris), à compter du 1er novembre 2009.***

## **.BILAN DES ACTIVITÉS DU CHANTIER INSERTION**

Un comité de suivi social suivi d'un comité de pilotage ont eu lieu les 6 et 13 octobre derniers.

Un bilan du chantier a été réalisé.

Le fonctionnement de l'équipe actuel est très satisfaisant. Certains bénéficiaires du Chantier nécessiteront toutefois un accompagnement plus poussé de la part de l'accompagnatrice du CIAS.

Concernant la réunion du Comité de pilotage, Mme GATIGNOL regrette vivement que les membres du CIAS n'aient pas été impliqués à la discussion.

Les membres présents confirment, et sollicitent les agents du CIAS et M. Le Président afin d'aboutir à une meilleure intégration au prochain comité de pilotage.

M. Le Président propose qu'une réunion du CIAS ait lieu entre le comité de suivi social et le comité de pilotage, afin de mieux préparer cette réunion.

***Le Conseil d'administration entérine cette proposition: le CIAS se réunira désormais avant la réunion du comité de pilotage du Chantier insertion.***

## **.RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE DES TICKETS CESU (CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL)**

Comme suite au dernier Conseil d'administration, une étude a été faite afin d'évaluer la pertinence de la mise en place des tickets CESU au CIAS.

Procédure:	HT	TTC
- adhésion au CRCESU (centre de remboursement des CESU) (montant dû uniquement la première fois)	30,40€	36,36€
- envoi d'un bordereau (quelque soit le nombre de chèques)	4,25€	5,08€
- En fonction de l'établissement bancaire qui attribue les CESU	2% retenu sur chaque encaissement	

A ce jour, seules deux personnes ont sollicité le CIAS pour payer le portage de repas avec les tickets CESU.

M. Le Président rappelle que cette demande émane de l'envoi à certains ménages français - notamment les bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnes Agées) - de la part de l'Etat de 200€ sous la forme d'un chéquier CESU.

Il ajoute que les CESU ne sont valables que jusqu'au 31 janvier 2010.

Mme BONHOMME ajoute que la mise en place est compliquée et finalement assez coûteuse.

Dans la mesure où il n'y a eu que très peu de demandes et non reformulées à ce jour, M. Le Président propose de ne pas mettre en place ce système au niveau du CIAS.

***Le Conseil d'administration décide de ne pas mettre en place le système de CESU au sein du CIAS.***

## **BILAN DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE LOISIRS 2009**

Lieu: Maison Saint Joseph – place du foirail – 63690 TAUVES

Du lundi 6 juillet au vendredi 21 août 2009 – 34 jours de fonctionnement

### L'équipe d'encadrement

en juillet:

- directrice: Cécilia RAY
- adjointe: Marianne BRENIN
- 1 animateur pour 8 enfants

en août:

- directrice: Marianne BRENIN
- adjointe: Emma ROQUE
- 1 animateur pour 8 enfants
- 1 animatrice diplômée « surveillant de baignade »

### La fréquentation

en juillet: 17,7 enfants en moyenne par jour – 19 jours de fonctionnement

nuits au centre: 7,2 enfants en moyenne – 4 nuits organisées dont 1 au lac de Guéry

en août: 13,3 enfants en moyenne par jour – 15 jours de fonctionnement

nuits au centre: 8,5 enfants en moyenne – 2 nuits organisées au terrain de rugby de St Julien et au centre équestre de Tauves

### Les sorties pédagogiques

en juillet:

- le 10 à La Tour d'Auvergne: visite de la caserne – pique nique – baignade au plan d'eau
- le 17 à La Tour d'Auvergne: jeux – pique nique – parcours découverte dans le bourg
- le 24 au col de Guéry: ancienne maison de la flore – pique nique – jeu de piste avec GPS
- le 29 au Mont Dore: sortie réservée aux adolescents avec accro branche et bowling (19 inscrits)
- le 31 à Chastreix: découverte de l'environnement

en août:

- le 11: visite de la miellerie de St Ours et de la maison de la pierre à Volvic
- le 13: visite du musée de la coutellerie à Thiers et de la vallée des rouets
- le 18: découverte du cheval au centre équestre de Tauves (« Gauloise Attitude »)

### Les mini camps

du 20 au 25 juillet: camp « péniche » sur le canal du Nivernais – 12/16 ans

14 inscrits

du 26 au 31 juillet: camp « bord de mer » à Brétignolles sur mer en Vendée – 6/12 ans 19 inscrits

du 10 au 14 août: camp « équitation » à Mosnet près de Thiers – 6/12 ans

12 inscrits

### Les activités

piscine, activités manuelles, théâtre, grands jeux, cuisine, jardinage, maquillage, déguisements, cirque, dessin, peinture, poterie, jeux de rôle...

participation aux ateliers organisés par l'Artisanat Rural de Tauves, emprunts de livres à la médiathèque et de jeux à la ludothèque, jeux de piste dans le bourg de Tauves et notamment à l'occasion du marché du jeudi matin...

## **.RÉFLEXION QUANT À L'ACCEPTATION DES CESU POUR LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE**

Suite à la réception du chéquier CESU d'une valeur de 200€ du gouvernement par bon nombres de familles françaises répondant aux critères suivants: revenus modestes et besoin d'une aide à domicile, garde d'enfants..., le CIAS reçoit de nombreux appels demandant si les CESU sont accepté pour le paiement du portage de repas à domicile.

Il appartient au CIAS de décider, par délibération, d'accepter ou non le CESU comme mode de règlement de ces prestations.

Une fois la délibération prise, le CIAS devra adhérer au CRCESU: Centre de remboursement des CESU.

Il existe néanmoins des frais liés au remboursement des titres CESU.

Mme BONHOMME informe qu'il est important de bien se renseigner avant de prendre la décision, notamment sur les frais liés au remboursement.

Il existe, tout d'abord, un droit d'entrée au CRCESU.

D'autre part, Mme BONHOMME précise qu'en fonction de la banque agréée à émettre des CESU, celle-ci prélève également un pourcentage qui peut varier de 1% à 3% par chèque.

Elle ajoute qu'un coût de 4€ par bordereau est également à prévoir.

***Le Conseil d'administration préconise de mener une réflexion plus approfondie sur la question de l'acceptation des CESU pour le portage de repas à domicile.***